



10595668060

Concours / Examen : Technicien principal de 2^{ème} classe
Session : 2024 Type : Externe
Spécialité : Espaces verts et naturels
Epreuve : Rapport technique

Direction des parcs et jardins
Commune de Techniville

Le 11 avril 2024

Rapport technique à l'attention de la directrice des services techniques

Objet : Enjeux de la préservation des sols pour un aménagement urbain maîtrisé et cohérent.

La ville et son aménagement tentent de répondre à des besoins. La ville s'étend et se reconstruit sur elle-même au cours de l'histoire pour répondre à chaque fois à des problématiques nouvelles. Le projet technique a parfois pris le dessus sur le fonctionnement naturel du solle sur lequel la ville s'est initialement implantée. Le fonctionnement hydrologique et les occupations des sols ont trop longtemps été ignorés par les politiques d'aménagement urbain. En Aujourd'hui, force est de constater que ce modèle atteint ses limites. Le changement climatique et les attentes des citoyens font émerger des nouvelles problématiques : arrêter ou freiner l'étalement urbain, limiter ou maîtriser les risques naturels accentués par le climat qui change, un besoin de végétalisation des villes pour profiter des services écosystémiques qui contribuent à la qualité du cadre de vie...

Le sol, le solle sur lequel est bâtie la ville, n'est-il pas une partie de la réponse à toutes ces nouvelles problématiques... 1.1.5..

ques? La compréhension du sol et sa préservation ne sont-elles pas une première réponse?

Ce rapport va tenter de répondre à cette problématique en présentant dans une première partie, l'importance de la préservation des sols urbains et, dans un second temps, en prenant l'exemple de la région parisienne d'une friche comme l'opportunité de valoriser les sols et de protéger les ressources.

I. La préservation des sols urbains.

Même si ils sont encore peu étudiés et méconnus, les sols urbains sont de plus en plus considérés dans les orientations d'aménagement grâce à différents documents d'urbanisme et méthodologies (A). De même, la fonction des lieux, actuel ou projetée, est pensée en fonction de la capacité des sols à répondre aux besoins (B).

A. ~~Une~~ Des documents d'urbanisme et des méthodologies pour la préservation des sols urbains.

Suite au constat ~~de~~ la complexité de la situation des sols urbains (peu connus, forte hétérogénéité, ~~pas~~ cartographié, ...) les politiques de la ville ont décidé d'œuvrer dans une ambition commune pour la préservation et la valorisation des sols urbains.

Cela ~~se~~ se traduit tout d'abord par un cadre législatif avec la loi climat et résilience qui affiche clairement l'ambition de la « Zéro artificialisation nette » (ZAN).

Ensuite, c'est à chaque collectivité, en fonction de son territoire, de son étendue et de ses problématiques à intégrer dans les documents d'urbanisme existants des articles ou des méthodologies en faveur de la préservation des sols.

Cette ambition de préservation et de valorisation des sols est un levier pour la démarche écologique des territoires. En effet, les sols présentent de nombreux services écosystémiques comme l'infiltration des eaux pluviales, le stockage de carbone, constituent une réserve de carbone et de biodiversité,

Les documents d'urbanisme qui dictent les grandes orientations d'aménagement comme le SCoT ou le PLU sont de véritables leviers d'action pour la préservation des sols en prenant en compte les enjeux d'usage, environnementaux et de maîtrise foncière.

L'expérimentation de la création d'une trame brune, sur le même modèle que les trames vertes et bleues, par la ville de Colviteau en est un bon exemple.

Les sols sont donc un élément clé de l'écosystème urbain.

B. Une corrélation entre préservation des sols et usage des lieux à prendre en compte.

Dans une optique de préservation de moyen, d'économie budgétaire et de réalité de terrain, il est indispensable de penser l'usage des lieux sur un sol et par rapport à ce dernier pour apporter des solutions adaptées et réaliser une gestion raisonnée. Et ce, de la conception d'un projet, jusqu'à sa réalisation, tout en ayant anticipé la gestion future. Quelques principes simples sont à retenir comme favoriser un aménagement adapté à l'usage, plutôt que de raporter un sol, équilibrer dans la mesure du possible les déblais et les remblais sur un même site, favoriser le recyclage des déchets verts en paillage ou en composte, ---

Pour mettre en place des méthodologies, les collectivités peuvent faire appel à différents organismes, comme l'Ademe, pour les accompagner. Le projet "MUSE" illustre bien ce propos. Il a pour but, suite à des observations et des analyses de sol, à évaluer la capacité d'un sol à répondre aux fonctions des besoins, et ainsi d'adopter les projets à la nature du sol. Il servirait en effet à éviter de imperméabiliser des sols riches et fertiles et d'encourager d'implanter de l'agriculture urbaine sur des sols pauvres et pollués.

II. Requalification d'une friche : opportunité pour valoriser le sol et protéger les ressources.

A. Le diagnostic des sols, point de départ de l'aménagement.

Pour déterminer l'implémentation des différents usages du square, il est indispensable d'avoir une bonne connaissance des sols. Un bureau d'étude spécialisée en pédologie sera donc mandaté pour réaliser des analyses de sols en des endroits stratégiques de la friche. Ces endroits seront déterminés en fonction d'une analyse visuelle des sols et de l'environnement végétation qui s'y développe. En fonction suite à cette étude, les différents types de sol seront cartographiés afin de pouvoir considérer les sols comme un point de départ pour la conception du plan de masse du projet. De cette première phase, il est important que le bureau d'étude établisse un protocole pour les prélèvements et les analyses afin de pouvoir, par la suite, réaliser d'autres prélèvements et établir des comparaisons. Cela permettra d'élaborer une base de données des sols pour étudier leur évolution et ainsi adapter la gestion mise en place en fonction des résultats.

B. A chaque usage son sol associé.

En fonction des sols présents, les usages du square seront implantés en fonction des caractéristiques des sols. En effet, les circulations, les jeux pour enfants ainsi que les lieux de détente qui nécessitent un revêtement de sol accessible aux P.M.R. seront implantés sur des sols peu fertiles, voir des sols pollués. A contrario, les jardins familiaux partagés seront implantés sur les sols les plus fertiles et en l'absence de pollution. Un déplacement des terres au sein du site n'est pas à exclure en fonction du plan masse. Cependant, la conservation des différents horizons de sol devra être ~~entièrement~~ respectée. Les risques qui pèsent sur les sols devront être déterminés afin de pouvoir les surveiller, voir de les minimiser (érosion, perte de biodiversité, ...). Il est important de s'appuyer sur différentes expériences et différents documents de suivi et de gestion, comme par



10595668060

Concours / Examen : Technicien principal de 2^{ème} classe
Session : 2024 Type : Externe
Spécialité : Espaces verts et naturels
Epreuve : Rapport technique

exemple la grille d'évaluation développée par plante et a été dans
la section érologqua

NE RIEN ECRIRE DANS CE CADRE

